

PPCR catégorie C : une fiche pour y voir plus clair

La mise en œuvre du protocole PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) suscite beaucoup d'interrogations, d'inquiétude et parfois d'incompréhension.

Afin de répondre objectivement à ce questionnement légitime, la [CFDT-Fonctions publiques \(UFFA-CFDT\)](#) a publié une fiche très claire à l'attention des agents de **catégorie C** (*).

Étayée d'exemples précis, elle permettra à chacun de mesurer l'évolution de sa situation personnelle depuis l'étape initiale du transfert primes-points du 1er janvier 2016, notamment en comparant, pour une situation identique, l'avant PPCR et l'après PPCR.

Ce guide complète utilement [notre article](#) précédemment paru sur ce même sujet.

(*) Pour les agents de catégorie B, la fiche explicative se trouve [ici](#).

[ppcr_2017_agents_c-1](#)



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

Nous contacter

Votre nom (*obligatoire*)

Votre email (*obligatoire*)

Sujet

Votre message

Veillez prouver que vous êtes humain en sélectionnant le

cœur. ○



Envoyer



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF



Δ